

Référentiel de certification Formateur échafaudages



Référentiel
des formations

Sommaire

1.	LES RÉFÉRENTIELS	3
1.1	INTRODUCTION.....	3
1.2	LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ DU FORMATEUR ÉCHAFAUDAGES	3
1.3	LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE DU FORMATEUR ÉCHAFAUDAGES.....	4
2.	ORGANISATION DE LA CERTIFICATION DU FORMATEUR ÉCHAFAUDAGES.....	5
2.1	LES MODALITÉS DE CERTIFICATION DU FORMATEUR ÉCHAFAUDAGES	5
2.2	LE DÉROULEMENT DU PARCOURS DE CERTIFICATION	5
2.3	LES ÉTAPES DE CERTIFICATION	6
2.3.1	Étape 1 : Prérequis techniques et pédagogiques.....	6
2.3.2	Étape 2 : Session de présentation du dispositif et évaluation des connaissances en prévention des risques	6
2.3.3	Étape 3 : Test d'évaluation des connaissances techniques	7
2.3.4	Étape 4 : Séquence d'animation de formation	7
3.	CERTIFICATION.....	8
	ANNEXE.....	9

1. Les référentiels

1.1 Introduction

Ce présent référentiel de certification a pour objectif de garantir une évaluation homogène et reproductible, permettant une égalité de traitement de l'ensemble des candidats à la certification échafaudages.

Le présent document rappelle les domaines de compétences attendus et précise les conditions d'obtention de la certification propres aux dispositifs échafaudages.

Les contenus du présent document sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du contexte réglementaire et/ou technique.

1.2 Le référentiel d'activité du formateur échafaudages

Le formateur échafaudages par sa double expertise, pédagogique et technique, contribue à la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de l'entreprise mettant en œuvre des échafaudages de pied et/ou roulant en sécurité pour sa propre activité.

Missions	Activités
<ul style="list-style-type: none">• Préparer l'action de formation échafaudages• Animer l'action de formation échafaudage• Évaluer les acquis de la formation échafaudages	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre les déroulés pédagogiques de l'organisme de formation habilité• Mettre en œuvre des modalités et des supports d'évaluation des acquis• Mettre en œuvre le matériel sur une plateforme pédagogique conforme aux exigences• Mettre en œuvre des mises en situations pédagogiques par public et par activité• Évaluer les acquis de formation des stagiaires• Maintenir ses acquis de formateur échafaudages

1.3 Le référentiel de compétence du formateur échafaudages

Compétences	Compétences détaillées	Sujets concernés / Ressources associées
DC1 : Intégrer les ressources spécifiques à l'action de formation échafaudages	Utiliser les ressources en vigueur liées aux interventions sur échafaudage	<ul style="list-style-type: none"> Document de référence Échafaudages de pied Document de référence Échafaudages roulant Site INRS Forprev Recommandation R408 Recommandation R457
	Exploiter de manière adaptée ses connaissances professionnelles pour mener l'action de formation	<ul style="list-style-type: none"> Site INRS Sources d'information Veille réglementaire, technique et pédagogique (France compétences, Synofdes, DGT,...)
DC 2 : Repérer et prévenir les risques liés aux échafaudages	Identifier les risques liés aux échafaudages	<ul style="list-style-type: none"> Tutoprev Recommandation R408 Recommandation R457 SFECE : Guide professionnel de montage & d'utilisation des échafaudages fixes et roulants
	Proposer des mesures de prévention adaptées aux risques identifiés	<ul style="list-style-type: none"> Tutoprev Recommandation R408 Recommandation R457 SFECE : Guide professionnel de montage & d'utilisation des échafaudages fixes et roulants
DC 3 : Concevoir, animer et évaluer une action de formation des dispositifs échafaudages en respectant les documents de référence	Adapter l'action de formation au contexte	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la demande inter/intra, contrainte spécifique de l'action de formation... Public à former : taille du groupe, profil des participants, attente spécifique...
	Animer et mettre en œuvre l'action de formation en s'appuyant sur les exigences des documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> Déroulé pédagogique Document de référence Échafaudages de pied Document de référence Échafaudages roulant Gestion de groupe
	Évaluer les acquis de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes d'évaluation Modalités et critères

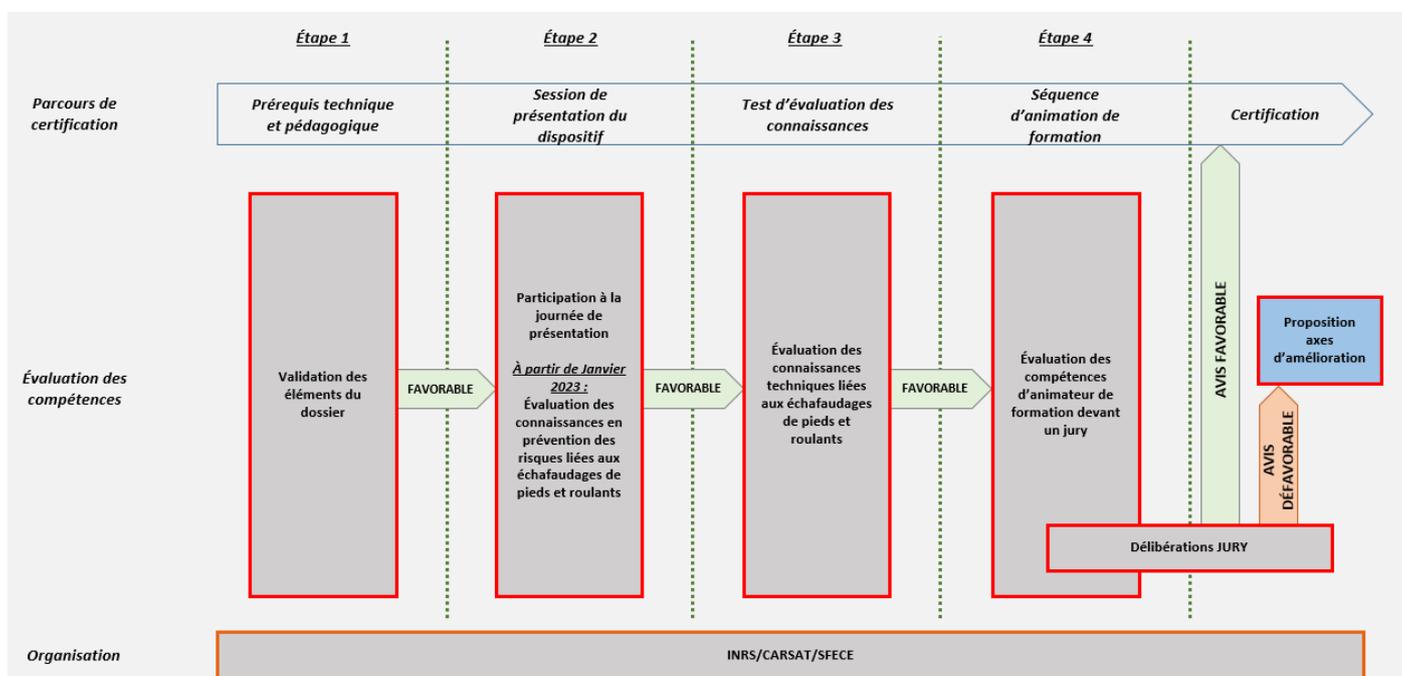
2. Organisation de la certification du formateur échafaudages

2.1 Les modalités de certification du formateur échafaudages

La certification du formateur est prononcée par les Carsat/Cramif/CGSS et l'INRS suite aux validations successives des 4 étapes suivantes :

- Étape 1 : Prérequis techniques et pédagogiques
- Étape 2 : Participation à une session de présentation du dispositif et évaluation des connaissances en prévention des risques
- Étape 3 : Réussite au test d'évaluation des connaissances techniques
- Étape 4 : Présentation d'une séquence d'animation de formation devant un jury

Cette certification atteste d'une pratique professionnelle attendue et définie dans les documents de référence.



Organisation de la certification

2.2 Le déroulement du parcours de certification

Le candidat à la certification de formateur échafaudages de pied et celle de formateur échafaudages roulants, dépose un dossier de candidature échafaudages de pied **ET** un dossier de candidature échafaudages roulants.

La demande de certification, constituée du dossier de candidature et de ses pièces jointes, est adressée à la Carsat/Cramif/CGSS de rattachement géographique ou à l'INRS (pour les organismes de formation nationaux ou les entreprises).

Pour pouvoir accéder à l'étape suivante le formateur doit avoir validé l'étape précédente. Il présente à chacune des étapes sa **fiche de suivi de parcours** qui lui est délivrée après validation de l'étape 1.

Il la conserve tout au long du parcours. Aucun duplicata ne sera délivré.

2.3 Les étapes de certification

2.3.1 Étape 1 : Prérequis techniques et pédagogiques

Les pièces apportées au dossier de candidature permettent d'évaluer les compétences techniques et pédagogiques fondamentales/socles nécessaires à l'activité de formateur échafaudages.

1	Justifier d'une expérience récente de formateur d'adultes d'au moins 2 ans
ou	
2	Avoir suivi une formation de formateur dans les 2 dernières années
ET	
3	Justifier d'une expérience professionnelle récente d'au moins 2 ans (formateur ou utilisateur ou monteur) dans le domaine des échafaudages de pied ou roulants (le cas échéant)
ou	
4	Avoir déjà formé dans le domaine de l'échafaudage de pied ou roulants (le cas échéant)
ou	
5	Avoir suivi une formation de formateur en échafaudage de pied ou roulants (le cas échéant)
ET	
6	Avoir suivi avec succès une formation sur les bases en prévention des risques professionnels dispensée par l'INRS (autoformation @01001) ou les Carsat/Cramif/CGSS
ET	
7	Avoir validé les acquis dans les domaines du montage, de la vérification (réception-maintenance au sens de la R408 suite à une formation délivrée par un organisme habilité R408 /// Avoir validé les acquis dans les domaines du montage, de la vérification et de l'utilisation au sens de la R457 suite à une formation délivrée par un organisme habilité R408/R457

Nota : Les formateurs des organismes de formations affiliés au Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement (SFECE) sont dispensés de fournir ces pièces à l'exception de la pièce 6. Leur étape 1 est validée à la présentation de l'attestation « Bases en prévention » comprenant obligatoirement les 4 modules validés.

Quand les prérequis sont validés, une fiche de suivi de parcours est fournie au candidat. Elle le suivra tout au long de son parcours.

2.3.2 Étape 2 : Session de présentation du dispositif et évaluation des connaissances en prévention des risques

Le candidat participe à une session « Déployer les formations échafaudages R408 et/ou R457 de l'Assurance maladie - Risques professionnels / INRS » organisée par les Carsat/Cramif/CGSS ou l'INRS ou justifie d'une participation datant de moins de 2 ans.

À partir du 1^{er} Janvier 2023, à l'issue de cette session, le candidat répond à un test de connaissances en prévention des risques liés aux échafaudages pour valider cette étape. En cas d'échec, un accompagnement est proposé afin de repasser le test.

2.3.3 Étape 3 : Test d'évaluation des connaissances techniques

Le candidat passe le test d'évaluation des connaissances techniques « Formateur Échafaudages de l'Assurance maladie - Risques professionnels / INRS » organisée par les Carsat/Cramif/CGSS ou l'INRS en partenariat avec le Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage et de l'Étalement (SFECE).

Les candidats justifiant de la réussite au test depuis moins de 4 ans n'ont pas besoin de le repasser pour passer à l'étape suivante.

La présentation de l'attestation de réussite du SFECE valide l'étape 3.

2.3.4 Étape 4 : Séquence d'animation de formation

Le candidat démontre une pratique de formateur échafaudages allant de la préparation jusqu'à l'évaluation en passant par l'animation.

La restitution de la séquence permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- Adapter son action de formation au contexte
- Animer et mettre en œuvre son action de formation en s'appuyant sur les documents de référence
- Évaluer les acquis de la formation.

Un jury technico-pédagogique composé d'au moins trois membres des Carsat/Cramif/CGSS et de l'INRS et/ou de professionnels du domaine de l'échafaudage jugent ses savoir-faire en matière de pédagogie et en prévention des risques.

L'épreuve se déroule en 2 temps :

1er temps : Présentation orale par le candidat d'un déroulé d'une formation proposée dans le cadre de l'habilitation d'une durée de 20 minutes.

Dans le cas d'une certification pour les échafaudages de pied R408 ou de la double certification R408 et échafaudages roulants R457, ce sont les séquences associées aux montages spécifiques de la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » qui sont illustrés. Dans le cas d'une certification uniquement pour les échafaudages roulants R457, le candidat illustre les séquences associées aux montage/démontage de la formation « Monter, vérifier, utiliser des échafaudages roulants ». Cette illustration fait apparaître :

- Les spécificités du public formé et toutes les adaptations qui ont été apportées
- L'animation proposée pour les ateliers de montages
- L'utilisation des supports d'animation et d'évaluation.

Le candidat s'appuie sur son expérience et peut utiliser tous les supports qu'il juge nécessaire pour faire la démonstration de sa pratique professionnelle de formateur échafaudages (fiches d'activité, photos, plans, illustrations...).

2ème temps : Échanges avec le jury d'une durée maximale de 20 minutes.

Ce temps d'échanges avec le candidat a pour vocation de mieux comprendre les pratiques du candidat, de s'assurer que les messages prévention sont bien portés et que le candidat répond aux exigences des documents de référence.

Aussi, le jury est particulièrement attentif à la pratique du candidat pour prendre en compte les spécificités du public à former, la place de la prévention dans la formation ainsi que ses pratiques d'évaluation.

Le résultat à cette étape est communiqué au candidats au plus tard 30 jours après la date de tenue du jury. En cas d'échec à l'étape 4, le jury propose des axes d'amélioration et des préconisations. Le candidat dispose alors d'un délai de 6 mois maximum pour se réinscrire à cette dernière étape.

3. Certification

La validation de l'ensemble des étapes démontre la capacité du candidat à dispenser des formations dans le cadre du dispositif national. Un certificat de formateur échafaudages est délivré par l'INRS à chaque candidat ayant validé les 4 étapes.

Il est ainsi répertorié comme formateur échafaudages dans Forprev et peut dispenser les formations du dispositif échafaudages de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS.

ANNEXE

Grille de certification des compétences du candidat échafaudages

Candidat	Session
Nom :	Date :
Prénom :	Lieu :
Date de naissance :	

Jury	Responsable du dispositif
-	
-	
-	
-	

DC 1 : Intégrer les ressources spécifiques à l'action de formation échafaudages

Conditions d'acquisition :

1 compétence incontournable acquise

Compétences détaillées	Modalités d'évaluation	Critères (qualité générale attendue)	Indicateurs (attendus observables)	Non acquis	Acquis
Utiliser les ressources en vigueur liées aux interventions sur échafaudage	Test évaluation des connaissances (étape 2) : (à partir du 1 ^{er} Janvier 2023) Le candidat répond à distance à un questionnaire dématérialisé sur les ressources liées aux échafaudages (avec assistance si besoin)	Identifie les éléments de contenus pertinents dans les recommandations R408 et R457 et dans les documents de référence	Les réponses aux questions 1, 2, 4, 5, 6 et 7 sont valides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter de manière adaptée ses connaissances professionnelles pour mener l'action de formation	Entretien avec le jury (étape 4) : Le candidat illustre sa séquence de formation en exploitant/en intégrant les sources en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Utilise le vocabulaire approprié - Rappelle les textes et les sources de référence en vigueur - Tient compte des évolutions dans le domaine des échafaudages 	Respect des textes en vigueur Au moins une des ressources est citée : INRS / SFECE / R408 R457	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Domaines de compétence 1

Non acquis Acquis

Observations générales :

DC 2 : Repérer et prévenir les risques liés aux échafaudages

Conditions d'acquisition :

2 compétences incontournables acquises

Compétences détaillées	Modalités d'évaluation	Critères (qualité générale attendue)	Indicateurs (attendus observables)	Non acquis	Acquis
Identifier les risques liés aux échafaudages	Test évaluation des connaissances (étape 2) : (à partir du 1^{er} Janvier 2023) Questionnaire à distance, le candidat doit repérer les risques dans des situations de travail liées aux échafaudages	- Nomme des risques - Associe les situations dangereuses à des risques - Illustre un risque	Les réponses aux questions 10, 11 et 12 sont valides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Test d'évaluation des connaissances techniques (étape 3) La candidat répond à travers un QCM, une lecture de plan et un calcul de charge	Intègre des bonnes pratiques liés aux échafaudages de pied et roulants	75% des points possibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proposer des mesures de prévention adaptées aux risques identifiés	Entretien avec le jury (étape 4) : Le candidat intègre dans la séquence présentée la prévention des risques liés aux échafaudages	Pertinence des mesures de prévention proposées par rapport aux risques cités	Fait le lien entre les activités des stagiaires et les risques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Justifie la mise en place d'une mesure de prévention et/ou la mise en place d'une mesure de protection liée aux 4 risques ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • chute • coactivité • manutention • chute d'objet 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaines de compétence 2			Non acquis <input type="checkbox"/>	Acquis <input type="checkbox"/>	
<u>Observations générales :</u> 					

DC 3 : Concevoir, animer et évaluer une action de formation des dispositifs échafaudages en respectant les documents de référence					
Conditions d'acquisition :					
2 compétences incontournables acquises					
Compétences détaillées	Modalités d'évaluation	Critères (qualité générale attendue)	Indicateurs (attendus observables)	Non acquis	Acquis
Adapter l'action de formation au contexte	Entretien avec le jury (étape 4) : Le candidat présente une séquence qui intègre les spécificités du public à former	- Adaptation de l'action de formation à la taille du groupe à former - Cohérence des activités pédagogiques aux spécificités du public à former	Création de 2 groupes pour +5 participants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Exercice(s) pratique(s) en lien avec le métier des stagiaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer et mettre en œuvre l'action de formation en s'appuyant sur les exigences du document de référence	Entretien avec le jury (étape 4) : Le candidat présente une séquence d'animation comportant au moins un montage spécifique OU Le candidat présente une séquence d'animation comportant le montage de deux échafaudages roulants avec deux cinématiques différentes.	Respect du document de référence pour animer les ateliers : -console -porte à faux -potence -poutre ou escalier Respect du document de référence pour le montage des deux échafaudages	Cite les 4 montages spécifiques : • console • porte à faux • potence • poutre ou escalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Illustre l'exploitation de la notice ou du plan de montage pour au moins un montage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cite les 2 cinématiques différentes : • montage avec des garde-corps monobloc • montage à l'aide de perches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Illustre l'exploitation de la notice pour au moins un montage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évaluer les acquis de la formation	Entretien avec le jury (étape 4) : Le candidat présente l'utilisation de la grille d'évaluation des savoir-faire lors d'applications pratiques au plus proche de situations de travail	Cohérence des modalités d'évaluation avec les applications pratiques	Renseigne une grille d'évaluation pour chaque stagiaire en respectant les référentiels de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Tient compte des indicateurs incontournables pour valider les acquis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Illustre concrètement les notions de critères et d'indicateurs de réussite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaines de compétence 3			Non acquis <input type="checkbox"/>	Acquis <input type="checkbox"/>	

Observations générales :

Synthèses des observations :

Résultats :

Candidat certifié : R408 R457

Oui

Non